

Des éoliennes de 247 mètres installées dans deux villages de Saône-et-Loire ? L'impressionnant projet est de nouveau retoqué



Un photomontage réalisé par une association d'opposants au projet, permettant de visualiser l'implantation des éoliennes depuis le Mont-Saint-Vincent. • © Association de sauvegarde de l'environnement Marigny-Saint-Micaud

Écrit par **Auberi Verne** et **Alexis Delacour**

Publié le 24/04/2025 à 15h53

Déjà reportée fin 2023, la construction d'éoliennes à Saint-Micaud et Marigny (Saône-et-Loire) a de nouveau été retoquée à la mi-mars

pour manque d'informations. Les opposants craignent notamment des dégâts sur plusieurs espèces protégées.

C'est une maison dans laquelle elle vit depuis 40 ans. Et qu'elle aime pour sa vue paisible et dégagée. *"On est venu là pour ça, pour ce paysage"*, relate Monique. *"C'est un endroit qui nous plaisait."* Mais elle et son époux André redoutent désormais que leur petit coin de paradis, à Saint-Micaud (Saône-et-Loire), soit compromis. Pour cause ? [L'installation possible de quatre éoliennes](#) en face de leurs fenêtres.

"Il y a déjà la nuisance visuelle et esthétique, parce que la pale doit culminer à 247 mètres de haut !", détaille cette octogénaire. *"Et en plus, il y a la nuisance sonore. Je suis extrêmement sensible au bruit, le moindre bruit m'irrite. Chez nous, on n'a pas de matériel électrique qui fait du bruit."*

Craintes sur la biodiversité

Outre les nuisances visuelles et sonores, les opposants craignent un impact sur la valeur immobilière des propriétés du secteur. Et, surtout, sur la biodiversité. *"Nos recherches et le dossier établi par la DREAL ont mis en évidence des espèces vulnérables et menacées chez les oiseaux"*, explique Gérard Pradelle, secrétaire de l'Association de Sauvegarde de l'Environnement Marigny-Saint-Micaud, notamment l'aigle botté et la cigogne noire.

L'expérience a prouvé que malgré les dispositifs d'effarouchement installés sur les éoliennes, il y avait une mortalité importante chez les oiseaux. (Gérard Pradelle, secrétaire

de l'Association de Sauvegarde de l'Environnement Marigny-Saint-Micaud)

Le projet est pourtant encore loin d'aboutir. Mi-mars 2025, la DREAL a en effet ajourné l'examen du dossier déposé par le promoteur, l'entreprise SAB EnR. L'entreprise est sommée d'apporter davantage d'informations sur certains points, en particulier sur les risques encourus par les espèces protégées. Fin décembre 2023, le préfet de Saône-et-Loire avait déjà pris un arrêté similaire.



Secteur d'implantation

De son côté, SAB EnR indique respecter la réglementation en vigueur et les préconisations en matière de préservation desdites espèces protégées. Selon le chef de projet, les éoliennes, si elles voient le jour, pourront alimenter 40 000 foyers en électricité.

Publié le 24/04/2025 à 15h53 par France 3 Bourgogne Franche - comté